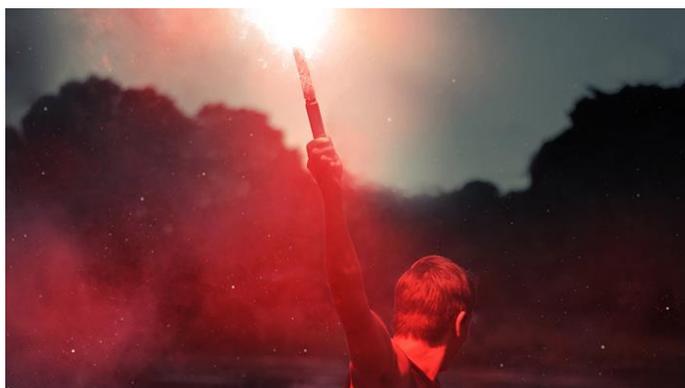


19 janvier 2016

Fédération des industries nautiques

Actualités nautiques et locales pour la plaisance



Produits dangereux

Pour les plaisanciers, une filière de récupération des fusées de détresse périmées L'APER-PYRO

Tout propriétaire de bateau doit renouveler son équipement tous les 3 ans. Chaque année, ce sont quelques 350 000 feux et fusées de détresse qui sont périmés... soit prêt de 100 tonnes de déchets dangereux. La Fédération des Industries Nautiques prépare la création d'une filière de collecte, permettant de les éliminer et de les recycler, dans le respect de l'environnement. Son nom L'APER-PYRO, la procédure d'agrément est en cours.

Jusqu'à présent des pratiques artisanales voire dangereuses...

En absence de filière collective organisée, les principaux vendeurs de fusées proposaient la reprise des produits périmés par les points de vente, au moment de l'achat de produits neufs.

Avant cela le plaisancier n'avait aucune solution propre. Soit il stockait chez lui, à ses risques et périls, ces produits dangereux. Soit il tentait de s'en débarrasser par différents moyens plus que douteux voire illégaux...

Le nouvel éco-organisme

La FIN s'est lancée dans la création d'une filière nationale l'APER PYRO, permettant de regrouper toute la profession et d'apporter aux plaisanciers des solutions pratiques, gratuites et faciles pour se débarrasser de leur pyrotechnie périmée. La procédure d'agrément est en cours sur le modèle de l'APER pour les bateaux en fin de vie.